



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



**DECLARATION DE LA CNIDH SUR LE CONTEXTE MENANT AUX ELECTIONS
DE 2015**

La CNIDH suit avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation politico-sécuritaire à deux mois des élections de 2015.

1. La CNIDH note que la CENI et les parties prenantes aux prochaines élections sont engagées dans des préparatifs serrés en raison des échéances des premiers scrutins prévus le 26 mai 2015.
2. La CNIDH note que la mise en œuvre du consensus issu des ateliers d'évaluation de l'enrôlement des électeurs consistant en la publication du fichier électoral provisoire et en la réouverture de l'inscription des électeurs est engagée.
3. La CNIDH constate une organisation accélérée des partis politiques et des acteurs politiques au sein des coalitions pour mieux affronter les échéances prochaines.
4. La CNIDH note une grande préoccupation et une attention accrue de la communauté internationale sur le Burundi et en particulier sur l'avancement du processus électoral.
5. La CNIDH est toutefois préoccupée par une intolérance politique qui s'accroît au fur et à mesure que les échéances électorales approchent. Sans être exhaustif, des nervosités conduisant aux violences verbales, des tentatives d'éliminations physiques, des emprisonnements arbitraires des militants des partis politiques, des refus de tenues des réunions pour certains partis et acteurs politiques, des destructions des insignes et permanences des partis politiques, la détention illégale et l'usage d'armes à feu créant de la panique dans la population, des cas de fuite de population de Kirundo vers le Rwanda interprétée différemment sont relevés.
6. La CNIDH constate aussi que l'opinion nationale est marquée par un faible débat politique autour des projets de société et des programmes des partis et acteurs politiques.
7. La CNIDH constate en outre que l'opinion nationale est marquée par des sujets de demande de justice pour des défenseurs de droits humains et des trois religieuses italiennes assassinées en commune Kamenge, de revendications sociales par des syndicalistes ainsi qu'un débat controversé sur une éventuelle candidature du Président de la République à sa propre succession. Ce dernier



débat alimente une polémique sur l'interprétation des dispositions de la Constitution et la valeur de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

8. La CNIDH est consciente que le processus menant aux élections libres, transparentes, inclusives et apaisées est le résultat des efforts importants de toutes les parties prenantes et que toute détérioration de la sécurité est à prévenir car susceptible de conduire à des violations des droits de l'homme.
9. La CNIDH salue les efforts du Gouvernement, de la CENI et des Nations Unies visant des mesures garantissant un environnement propice aux élections transparentes, inclusives et apaisées. Elle encourage aussi les partenaires du Burundi à continuer à soutenir le processus électoral en cours.
10. La CNIDH rappelle que l'Etat reste le premier garant de la sécurité et de la justice pour tous. L'Etat a l'obligation de sécuriser le citoyen et d'établir les responsabilités en cas de crimes et délits.
11. La CNIDH rappelle aux responsables des partis politiques qu'ils ont l'obligation d'encadrer leurs militants en général et leur jeunesse en particulier. Quoique la responsabilité pénale soit individuelle, les leaders des partis politiques ne pourraient échapper à leur responsabilité en cas de violations massives des droits de l'homme, de crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. La CNIDH estime que rien ne peut expliquer le recours à la violence dès lors que le pays a renoué avec la voie de la démocratie pluraliste basée sur des élections. Chaque concourant politique devrait ainsi trouver sa place dans cette course vers le pouvoir.
12. La CNIDH en appelle aux partis et aux acteurs politiques d'axer leur communication sur leurs projets de société et leurs programmes afin d'éclairer la population dans son intention de vote.
13. La CNIDH invite encore une fois les différents acteurs engagés dans diverses revendications à faire preuve de retenue, à privilégier la voie du dialogue, de la tolérance et de la concertation dans la gestion de toutes les questions sensibles notamment celles liées au processus électoral et aux dossiers en justice.
14. La CNIDH invite également la Justice à prendre au sérieux l'ampleur de la question de l'impunité et à prendre des mesures pour éviter le désespoir et le recours à la justice populaire. La CNIDH invite aussi la Justice et la CENI à mieux se préparer à la gestion des cas de contentieux électoraux.
15. Enfin, la CNIDH recommande aux corps de défense et de sécurité de protéger toute la population vivant sur le territoire burundais au même pied d'égalité et à faire preuve de neutralité politique.

Fait à Bujumbura, le 19 mars 2015

Pour la CNIDH
Frère Emmanuel NTAKARUTIMANA
Président

